

Département de Loir-et-Cher
 Arrondissement de Romorantin-Lanthenay
 Commune de SEIGY



**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
 Présents : 14
 Vote pour : 15
 Vote contre : 0
 Abstention : 0

Date de la convocation :
 14/10/2021

Séance du 21 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-et-un octobre, à 18 heures 15 minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 14 octobre 2021 s'est réuni, à la mairie, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Françoise PLAT, Maire. La convocation a été affichée le 15 octobre 2021.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Françoise PLAT - Yvette MASSET - Jean-Luc ESNAULT - Florence FOUSSIER - Annik MOREL - Patrick MOREL - Pedro BÄCHLER - Sylvain DECOURS - Bruno MAZIOU - Pascal BRAULT - Benoit DEFFIE - Claude DUVOUX - François VIGREUX - Evelyne CAIL

Était absent excusé : Guy DUCHOSSOIS (ayant donné pouvoir à Mme Yvette MASSET)

Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121 - 7 du Code général des collectivités territoriales.

Françoise PLAT rappelle l'ordre du jour de la réunion.

Monsieur Jean-Luc ESNAULT est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

<u>N° 75/2021</u>	Objet : RESILIATION DE CONVENTIONS APL	3. Domaine et Patrimoine 3.6 Autres actes de gestion du domaine privé
--------------------------	---	--

Nos logements mis à location bénéficient d'une convention qui permet aux locataires de bénéficier de l'allocation personnalisée au logement (apl). Toutefois, ces dernières limitent les augmentations de loyers à un maximum qui ne représentent pas aujourd'hui le prix du marché.

C'est pourquoi, Madame la Maire propose au conseil municipal de les dénoncer à chaque date d'expiration.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de dénoncer à chaque date d'expiration les conventions APL :

Logement N°1 au 27 Rue Marcel Cottereau jusqu'au 30/06/2023 et résiliable au 31/12/2022

Logement N°2 au 27 Rue Marcel Cottereau : jusqu'au 30/06/2022 et résiliable au 31/12/2021

20 Rue Saint Gennefort : jusqu'au 30/06/2024 et résiliable au 31/12/2023

2 Rue du Gué (pas de locataire) : jusqu'au 30/06/2022 et résiliable au 31/12/2021.

La Maire,


Françoise PLAT

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 08/11/2021

et de la

publication le 08/11/2021

La Maire,


Françoise PLAT
